



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/24
22 juin 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-deuxième réunion
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI
POUR L'ANNÉE 2007**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉCRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 317000 \$US, plus 24 075 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2007.
2. Les activités proposées dans les Amendements au programme de travail de l'ONUDI sont présentées ci-dessous, au Tableau 1.

Tableau 1 : Amendements au Programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITES RECOMMANDEES POUR APPROBATION GLOBALE			
A.1	Vérification du PGEF		
Croatie	Rapport de l'audit de la surveillance et de la vérification	20 000	20 000
	Total partiel	20 000	20 000
A.2	Renouvellement du projet de renforcement des institutions		
Mexique	Renouvellement du soutien au projet de renforcement des institutions: Phase III	247 000	247 000
	Total partiel	247 000	247 000
Total partiel pour approbation globale:		267 000	267 000
SECTION B : ACTIVITES RECOMMANDEES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B.1	Préparation de projet		
Mexique	Préparation du projet pour les Inhalateurs à doseur, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale de transition pour ce secteur	50 000	Pour examen individuel
Total partiel pour examen individuel :		50 000	
Total partiel pour les sections A et B :		317 000	
Coûts d'appui aux agences (7,5 % pour la préparation du projet et le renforcement des institutions et pour les autres activités d'un montant supérieur à 250 000 \$US, et 9 % pour les autres activités d'un montant inférieur à 250 000 \$US) :		24 075	20 325
Total:		341 075	287 325

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDEES POUR APPROBATION GLOBALE

A1: Vérification du PGEF

Croatie: Vérification d'un plan de gestion de l'élimination finale en cours de mise en œuvre: 20 000 \$US

Description du projet

3. À sa 50^e réunion, le Comité exécutif a pris note de la recommandation du Secrétariat de considérer la Croatie comme l'un des pays sélectionnés au hasard où serait menée la vérification du PGEF en cours de d'exécution. Cette recommandation faisait suite à la décision 45/54 qui demandait *entre autres*, la vérification annuelle d'un échantillon sélectionné au hasard de 10%

des plans de gestion de l'élimination finale en cours de mise en œuvre, approuvés pour des pays à faible volume de consommation. L'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution responsable du PGEF de la Croatie, a été invitée à présenter, pour examen à cette réunion, dans le cadre des amendements à son programme de travail de 2007, une demande de financement pour la vérification.

4. L'ONUDI demande 20 000 \$US pour cette vérification

Observations et recommandations

5. L'ONUDI a informé le Secrétariat que le montant proposé et qui fait l'objet de la présente demande est conforme aux coûts actuels. Ce montant correspond également à celui d'une même vérification approuvée à la 50^e réunion pour permettre au PNUD d'entreprendre une vérification d'un PGEF similaire à Trinité-et-Tobago.

6. Le Secrétariat estime que cette demande est conforme aux limites de financement pour les activités similaires et recommande l'approbation globale au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1.

A.2: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Mexique: Renouvellement de l'aide au projet de renforcement des institutions (Phase III) : 247 000 \$US

Description du projet

7. L'ONUDI a présenté une demande pour le renouvellement du projet de renforcement des institutions du Mexique. La description du projet de renforcement des institutions figure à l'Annexe I au présent document.

Observations et recommandation du Secrétariat du Fonds

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Mexique, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1. Il est demandé au Comité exécutif de bien vouloir transmettre au Gouvernement du Mexique les observations suivantes :

Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Mexique et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone à la fin de 2005, des données indiquant que sa consommation était inférieure à la moyenne de 1998 de sa consommation de référence des CFC. Le Comité exécutif note également que dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Mexique a réalisé en 2005, une élimination importante de sa consommation des SAO par rapport à 2004. Le Comité exécutif se félicite par ailleurs de la ratification, par le Gouvernement du Mexique, de l'Amendement au Protocole de Montréal et espère que celle de l'Amendement de Beijing interviendra dans un proche

avenir. Le Comité exécutif s'attend donc à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Mexique poursuive la mise en œuvre de son programme de pays et des activités du plan national d'élimination, avec beaucoup de succès, ce qui permettrait de réduire davantage ses niveaux actuels de consommation des CFC.

SECTION B: ACTIVITIÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B.1: Préparation de projet

Contexte

9. A sa 51^e réunion, le Comité exécutif a convenu par sa décision 51/34, *entre autres*, "d'examiner au cas par cas les demandes de préparation de projet pour la conversion des installations de production d'inhalateurs à doseur à base de CFC, étant entendu que ces demandes doivent inclure une justification complète de la nécessité de recevoir une assistance, par le pays visé, et fournir au moins les renseignements suivants :

- a) Le nom des installations de fabrication d'inhalateurs à doseur à base de CFC appartenant à des intérêts nationaux, la date d'aménagement des chaînes de production de CFC et la capacité de production de chacune des chaînes;
- b) Le type d'inhalateurs à doseur à base de CFC fabriqué, les ingrédients actifs utilisés, la production annuelle (unités par année);
- c) L'augmentation annuelle de la production d'inhalateurs à doseur à base de CFC des cinq dernières années;
- d) Y a-t-il des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur à base de CFC qui envisagent l'adoption des produits de remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC et, le cas échéant, quels sont ces produits?
- e) Les mesures que comptent prendre les usines de production pour éliminer la consommation de CFC; et
- f) Le nombre d'inhalateurs à doseur à base de CFC et d'inhalateurs à poudre sèche vendus ou distribués au pays, par ingrédient actif, marque/fabricant et source.

10. L'ONUDI a présenté une demande de préparation de projet pour la conversion du secteur des inhalateurs à doseur du Mexique. Un résumé des données fournies par l'ONUDI pour chaque demande, tel que requis par la décision précitée, est présenté dans les paragraphes qui suivent.

Mexique: Préparation du projet des inhalateurs à doseur, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale de transition pour le secteur : 50 000 \$US.

Description du projet

11. Le plan national d'élimination de CFC pour le Mexique¹ a déclaré une consommation de cinq tonnes PAO de CFC utilisée pour la fabrication des inhalateurs à doseur. Le Mexique avait initialement indiqué que l'élimination des CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur faisant partie du plan national d'élimination, pourrait être entreprise sans l'assistance du Fonds multilatéral. Cependant, conformément à la décision 51/34, l'ONUDI a, au nom du Gouvernement du Mexique, présenté une demande pour la préparation d'un projet de conversion des installations de fabrication des inhalateurs à doseur à base de CFC du Mexique.

12. Les inhalateurs à doseur à base de CFC ont été introduits au Mexique depuis 1999 par le Laboratoire Salus, une compagnie appartenant à 100% à des intérêts mexicains. Le Laboratoire Salus est le principal producteur d'inhalateurs à doseur à base de salbutamol, de dipropionate de beclométhasone, et de cromoglycate de sodium, du Mexique. Il est également le principal fournisseur du système social de santé du Mexique et des autres services publics de santé, ce qui représente environ 70% de sa consommation.

13. La compagnie dispose d'une seule chaîne de production d'une capacité journalière de 57 000 unités, soit environ 6,9 millions d'unités par an. La demande actuelle nécessite une production de 25 000 unités par jour effectuée en une seule opération.

14. Au cours des cinq dernières années, la consommation des CFC dans le secteur de la fabrication des inhalateurs à doseur a accusé un accroissement drastique, proportionnellement à une augmentation du nombre d'inhalateurs à doseur produits pendant la même période. Le Tableau ci-dessous en est une illustration.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
	Unités d'inhalateurs à doseur à base de CFC produits					
Groupe fonctionnel						
Salbutamol	296 091	1 168 966	800 594	1 174 347	2 136 750	2 902 704
Beclométhasone 50 mcg	280 194	366 963	466 703	546 893	448 059	475 729
Beclométhasone 250 mcg	41 026	---	91 139	108 112	94 464	99 517
Cromoglycate de sodium	125 206	167 700	55 767	73 909	38 736	34 664
Total	742 517	1 703 629	1 414 203	2 475 261	2 718 013	3 512 614
	Consommation de CFC (tonnes PAO)					
CFC-11	5,4	9,4	8,1	17,2	13,5	18,3
CFC-12	12	20	20	40	34	47,2
Consommation annuelle totale	17,4	29,4	28,1	57,2	47,5	70,9

* Les données de 2006 sont provisoires

15. Les inhalateurs à doseur sans CFC sont également importés au Mexique. Le Tableau ci-dessous présente un résumé des données d'importation pour les trois dernières années. Les données de 2007

¹ Le plan a été approuvé par le Comité exécutif à sa 42^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/39) (décision 42/32).

portent sur la période allant jusqu'à mai 2007. Ces produits représentent plus de 90% des inhalateurs à doseur importés dans le pays; les données présentées proviennent des Services des douanes.

Laboratoire	Appellation générique	Nom de marque	Propulseur	Unités importées		
				2005	2006	2007
Aventis Pharma	Cromoglycate de sodium	Intal 5	N/D	2 984	4 228	0
Boehringer Ingelheim Promeco	Budésonide	Numark	HFA	51 021	53 487	18 793
GlaxoSmith Kline	Dipropionate de Beclométasone	Becotide	HFA	306 195	294 968	138 808
	Fluticasone	Flixotide	HFA 134 ^a	324 827	340 527	119 644
	Sulphate de Salbutamol	Inhalateur de Ventolin	HFA	809 810	1 009 564	137 667
	Salbutamol/ Bécloéthasone	Ventide	HFA	73 244	67 446	36 317
	Xinafoate de Salmétérol	Inhalateur Serevent	N/D	577 543	654 549,6	163 637
Total				2 145 624	2 424 770	614 866

16. Les plans de la compagnie en ce qui concerne la conversion nécessiteront un transfert de technologie de deux multinationales établies ayant de l'expérience dans le domaine de l'utilisation de la technologie HFA. Les technologies de remplacement choisies nécessiteront également des procédés de production différents de ceux utilisés actuellement pour les Inhalateurs à doseur à base de CFC. L'on prévoit une période de deux ans, après l'approbation et l'obtention du financement, pour mener la conversion à terme

Observations du Secrétariat du Fonds

17. La proposition porte sur la préparation d'un projet pour l'élimination de plus 70 tonnes PAO de CFC utilisées par le Mexique dans le secteur de la production des inhalateurs à doseur à base de CFC. Il convient de noter que la demande présentée au nom du Mexique était très détaillée et le Secrétariat souhaite remercier l'ONUDI pour avoir fourni une documentation approfondie, qui est conforme à la décision 5134.

18. Le Secrétariat a demandé des clarifications à l'ONUDI sur la raison pour laquelle le document indique expressément que la conversion de la chaîne de production actuelle n'était pas possible. L'ONUDI a expliqué que, en raison de la faible compatibilité du HFC-134a ou du HFC-227ea avec les appareils existants, les dispositifs d'étanchéité et les valves notamment, et qu'en raison aussi des propriétés physiques de ces propulseurs, il faudra de nouvelles méthodes de remplissage et des préparations différentes. L'ONUDI a insisté sur le fait que des installations de production d'inhalateurs à doseur sans CFC complètement neuves sont nécessaires pour faciliter une conversion efficace.

19. Lors des discussions ultérieures avec l'ONUDI sur les autres composantes du projet, le Secrétariat a souligné que : considérant le volume de CFC consommé dans le secteur, qu'un seul laboratoire est prévu pour effectuer le remplacement, et que le Mexique dispose déjà d'un important stock d'inhalateurs utilisant le HFA et la poudre sèche provenant d'autres compagnies, la préparation du projet pourrait se faire à un coût moins élevé que celui demandé par l'ONUDI.

20. L'ONUDI a approuvé la recommandation du Secrétariat que le niveau de financement ne dépasse pas 50 000 \$US pour le Mexique

Recommandation du Secrétariat du Fonds

21. À la lumière des observations qui précèdent, il est demandé au Comité exécutif de bien vouloir approuver la demande pour la préparation du projet au niveau de financement de 50 000 \$US, tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessus. Il est également demandé au Comité exécutif de bien vouloir confirmer si les renseignements fournis sont conformes aux exigences de la décision 51/34.

22. En approuvant ce projet, il est demandé à l'ONUDI de noter que, lors de l'élaboration du projet d'investissement, le document final doit inclure des éléments d'une stratégie de transition susceptibles d'aider le secteur des inhalateurs à doseur, conformément à la décision 51/34. Il convient de noter aussi qu'il n'y aura plus de financement pour une autre stratégie de transition dans ce secteur

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET POUR LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Mexique: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	ONUDI
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I: juin 1992	350 000
Phase II: juillet 1995	95 000
Phase III: octobre 1996	190 000
Phase IV: juillet 1998	190 000
Phase V: Juillet 2000	194 456
Phase VI: juillet 2002	242 691
Phase VII: avril 2005	247 000
Total	1 509 147
Montant demandé pour le renouvellement ((Phase VIII) (\$US):	247 000
Montant recommandé pour approbation (Phase VIII) (\$US):	247 000
Coûts d'appui d'agence (\$US):	18 525
Coût total du renouvellement du projet de renforcement des institutions Phase VIII, pour le Fonds multilatéral (\$US):	265 525
Volume équivalent de CFC éliminé grâce au renforcement des institutions, Phase VIII, au coût de 12,1(\$US)/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays:	février 1992
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1989) (tonnes PAO):	9 874
Dernière consommation de SAO déclarée (2005) (tonnes PAO)	3 816,7
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes SAO)	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	4 624,9
(b) Groupe II de l'Annexe A (Halon) (Moyenne 1995-1997)	124,6
(c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
(d) Groupe III de l'Annexe B (chloroforme de méthyle) (Moyenne 1998-2000)	56,4
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	1 130,8
Dernière consommation des substances réglementées déclarée (2005) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	1 604
(b) Groupe II de l'Annexe A (Halon)	52,8
(c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	89,5
(d) Groupe III de l'Annexe B (chloroforme de méthyle)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle)	891,1
(f) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	1 179,3
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	83 598 636
Montant décaissé en date de mars 2007 (\$US):	59 676 626
SAO à éliminer (tonnes PAO):	16 713,4
SAO éliminées (tonnes PAO) en date de mars 2007	16 199,3

1. Résumé des activités et des financements approuvés par le Comité exécutif

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement	78 189 109
(b)	Renforcement des institutions	1 646 191
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	3 763 336
	Total:	83 598 636

Rapport périodique

2. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) du Mexique fait partie du Secrétariat des ressources environnementales et naturelles (SEMARNAT) et travaille en étroite collaboration avec la General Directorate for Air Quality Management and Public Release and Transfer Registry. L'UNO est le point focal pour les activités du protocole de Montréal. Les principales réalisations en matière législative de la Phase VII sont les suivantes : (a) la ratification de l'amendement de Montréal; (b) la Norme officielle pour les CFC dont l'étape de mise en œuvre est proche, et (c) le Système d'information et de surveillance (SISSAO) dont la finalisation est en voie et pour lequel les opérations d'essai sont en cours. Un atelier international a été organisé sur le commerce illicite des SAO. La consommation de 2005 (en tonnes métriques) se répartit ainsi qu'il suit : 440,75 tonnes de CFC, 17,6 tonnes dans le secteur des halons, 81,37 tonnes de Tétrachlorure de carbone, 1 725,07 tonnes de bromure de méthyle et 14 526,34 tonnes de HCFC.

Plan d'action

3. L'UNO constitue le noyau de la structure de gestion des SAO; elle a été établie comme organe spécialisé au sein de l'Agence de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT) pour assurer l'exécution et le suivi de la stratégie d'élimination des SAO contenue dans le Plan d'action du programme de pays. Au cours de la prochaine phase, l'UNO assurera le suivi de la ratification de l'Amendement de Beijing par le nouveau Sénat. Le pays envisage un certain nombre de mesures pour réaliser la réduction de 20% de la consommation du bromure de méthyle et faciliter la fermeture de l'usine de production de CFC. La mise en œuvre d'une stratégie nationale pour un calendrier accéléré d'élimination de l'utilisation des CFC, des halons, du bromure de méthyle, des mousses et des solvants se poursuivra. Dans le cadre des projets d'élimination, l'on prévoit l'interdiction de l'importation du CTC utilisé comme matière première, et d'équipements et matériels contenant du CFC, ainsi que l'élimination du CTC utilisé comme agent de transformation.



UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

52nd Executive Committee of the
Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol

UNIDO 2007 Work Programme Amendment
(June 2007)

Item	Country	Title of Project	Substance	Type	Project Value (w/o A.S.C.) in US\$	A.S.C in US\$	Requested Amount (incl. A.S.C.) in US\$	A.S.C %	Duration in months
Project Preparation									
1	Mexico	MDI project preparation, including the development of a National Transitional Strategy for the sector	CFC	PRP	50,000	3,750	53,750	7.50	12
1	Subtotal				50,000	3,750	53,750		
Technical Assistance									
1	Croatia	Monitoring and Verification audit report	REF	TAS	20,000	1,800	21,800	9.00	6
1	Subtotal				20,000	1,800	21,800		
Institutional Strengthening									
1	Mexico	Renewal of institutional strengthening support, Phase VIII	SEV	INS	247,000	18,525	265,525	7.50	24
1	Subtotal				247,000	18,525	265,525		
3	Total				317,000	24,075	341,075		